



PREFET DE LA MAYENNE

Direction de la Citoyenneté
Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Muriel Davenel
Téléphone : 02.43.01.51.44
Courriel : muriel.davcncl@mayenne.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 13h30
et de 13h30 à 16h30

Laval, le - 6 SEP. 2018

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier, reçu le 30 juillet 2018, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément n° PR 5300003 D, délivré le 9 janvier 2013, en vue de l'exploitation de vos installations de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage situées au lieu-dit Les Bouillons à La Pallu (53140).

Je vous informe que je procède à l'instruction de votre demande et ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet, par délégation,
Le chef de bureau,

Yann LE TIEC

Monsieur Jimmy Chaplain
SARL CPMV
Le Bouillon
53140 La Pallu

Copie pour information à :

- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Unité départementale de la Mayenne